

COMMUNE DE PONSONNAS**Nombre de membres****en exercice** : 9**Séance du vendredi 05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur LANEYRIE Jean-Marc.

Présents : 7**Votants** : 9

Sont présents : Jean-Marc LANEYRIE, Michel DARJO, Madeleine LEMKE-TALOTTA, Brigitte CASSARD, Alexandra CHASSANDE-PATRON, Hervé JACOB, Gérard KOCH

Représentés : Olivier DOERLER par Brigitte CASSARD, Cédric VINCENT par Gérard KOCH

Excusés :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Michel DARJO**Objet: Vote du Budget Primitif Principal 2024 de la Commune (DE 2024 016)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Ponsonnas, **Le Conseil Municipal**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide, à l'unanimité :

L'adoption du budget de la Commune de Ponsonnas pour l'année 2024 présenté par son Maire, qui fait apparaître les prévisions suivantes :

BP 2024	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	247 839.25€	118 660.84 €
Virement à la section d'investissement	13 700.19€	
Amortissements	8 600.00 €	
Déficit 2023 reporté		7 436.58 €
Total/ section dépenses	270 139.44 €	126 097.42 €
Recettes réelles	251 879.43 €	56 360.65€
Autre réserves (1068)		47 436.58 €
Virement de la section de fonctionnement		13 700.19 €
Amortissements		8 600.00 €
Excédent 2023 reporté	258 039.89 €	
Total/section recettes	509 919.32 €	126 097.42 €

Objet: Vote du Budget Primitif du Budget Annexe Eau 2024 (DE 2024 017)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe EAU de la Commune de Ponsonnas, **Le Conseil Municipal**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide, à l'unanimité :

L'adoption du Budget Annexe EAU de la Commune de Ponsonnas pour l'année 2024 présenté par son Maire, qui fait apparaître les prévisions suivantes :

BP 2024	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles	34 849.64 €	9 608.93 €
Restes à réaliser en dépenses		
Virement à la section d'investissement		
Amortissements	7 200.00 €	2 400 €
Total/ section dépenses	42 049.64 €	12 008.93 €
Recettes réelles	18 360 €	
Restes à réaliser en recettes		
Virement de la section de fonctionnement		
Amortissements	2 400.00 €	7 200€
Autre réserves (1068)		
Excédent 2023 reporté	21 289.64 €	4 808.93 €
Emprunt		
Total/section recettes	42 049.64 €	12 008.93 €

Objet: Tarif de l'Eau 2024 2025 (DE 2024 018)

Le Maire aux membres du Conseil Municipal

- **RAPPELLE** le tarif en vigueur depuis l'adoption de la tarification 2023/2024 (délibération du 2023/019 du 25/03/2023)

Consommation en m3	Prix en HT
De 0 à 150	1.00€/m3
De 151 à 250	1.10€/m3
Au dessus de 250	1.30€/m3
Abonnement annuel	30€

- **PROPOSE** de maintenir ce tarif pour 2024/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire pour 2024/2025 le tarif institué par la délibération 2023/019 du 25/03/2023 ainsi que présenté ci-dessus.

Objet: Demande de Subvention pour aménagement d'un parking. (DE 2024 019)

Le Maire, aux membres du Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que le Conseil Municipal, a validé le projet d'aménagement du parking du terreplein situé à côté de la Mairie sur la parcelle A1142, qui par temps de pluies abondantes se transforme en un champ de boue impraticable,
- **PRESENTE** le devis établi par l'entreprise BATTISTEL pour un montant total de 10 350€ HT (12 420 € TTC)
- **DEMANDE** au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services du Département, étant précisé qu'au regard de l'indice de richesse de la commune, celle-ci est susceptible de s'élever à 55% du montant HT des travaux;
- **PRECISE** qu'en application du règlement de la Conférence Territoriale, la commune ne pourra pas engager les travaux tant que la décision d'octroi de la subvention ne sera pas actée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du Département une subvention en Conférence Territoriale pour contribuer au financement des travaux d'aménagement du parking sur la parcelle communale A1142.

Objet: Demande de Subvention pour réfection des voiries de l'enclos (DE 2024 020)

Le Maire, aux membres du Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que le Conseil Municipal, a validé le projet de réfection des voiries du lotissement de l'Enclos qui datent des années 1970,
- **PRESENTE** le devis établi par l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 59 790.89€ (71749.06€ TTC) comprenant la réfection des réseaux, des bordures et la mise en place d'un revêtement en enrobé sur la voie publique et d'un bicouche sur certains trottoirs,
- **DEMANDE** au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services du Département, étant précisé qu'au regard de l'indice de richesse de la commune, celle-ci est susceptible de s'élever à 55% du montant HT des travaux;
- **PRECISE** qu'en application du règlement de la Conférence Territoriale, la commune ne pourra pas engager les travaux tant que la décision d'octroi de la subvention ne sera pas actée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du Département une subvention en Conférence Territoriale pour contribuer au financement des travaux de réfection des voiries du lotissement de l'Enclos.

Objet: Attribution de Subvention SMP Racing (DE 2024 021)

Le Maire au Conseil Municipal :

- **DONNE** lecture du courrier du Ponsonnarau Kevin SIBILLE, membre actif de l'association SMP Racing, et motard de compétition qui joue les premiers rôles dans le Championnat de France R7 (Yamaha 700 cm3), sollicitant une aide de la commune pour 2024,
- **PRECISE** que Kevin SIBILLE a été promu, parmi d'autres sportifs de haut niveau de toutes disciplines, ambassadeur du sport matheysin dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux » promue par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 et à laquelle participe la CCM.
- **PROPOSE** de répondre favorablement à sa demande et d'attribuer une subvention de 200 euros

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une subvention de 200 € à l'association « SMP Racing »
- **CHARGE** le Maire des démarches administratives et comptables et d'inscrire la dépense au compte 6574 du Budget Principal 2024.

Objet: Demande de Subvention de l'Association Rose Altitude (DE 2024 022)

Le Maire au Conseil Municipal :

- **DONNE** lecture du courrier en date du 17 Mars 2024 de Mme Véronique BONNIER Présidente de l'association Rose Altitude, sollicitant une aide de la commune en faveur de cette association,
- **PROPOSE** de répondre favorablement à sa demande en se référant au barème habituel des aides aux associations.
- **PRECISE** que L'association bénéficiaire a signé le « Contrat d'engagement Républicain (CER) » qui subordonne en application des directives gouvernementales relayées par le Préfet de l'Isère l'octroi de subventions aux associations et fondations bénéficiant de subventions publiques.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** d'accorder une subvention de 100 € à l'Association « Rose Altitude » en 2024;
- **CHARGE** le Maire des démarches administratives et comptables et d'inscrire la dépense au compte 6574 du Budget Principal 2024